

# Problème avec mon propriétaire

## Par Val j, le 19/11/2018 à 20:03

Bonjour, je suis en loyer depuis 07/2016. Sur mon contrat de location que j ai approuvé et signé avec mon propriétaire, il est imposé une visite de sa part annuelle. A ce jour, il est venu il y a 3 semaines pour me dire que mon logement était sale et trop d humidité mdr tout n était pas nickel car je suis en arrêt depuis le 16 septembre mais y a des limites !!! De plus, il passe devant chez moi tout les jours, et il a même carrément été bavé ça jusqu'à chez mes parents !! qui ne sont même pas mes garants ! Et à 36 ans je pense que je sais ce que j ai a faire. Bref.. Depuis il a saisi une huissier pour revenir constater mais j ai dit non vu que sa visite annuelle a déjà été effectuée. Mme la huissier m à dit que je suis dans mes droits.. Elle doit le lui apprendre prochainement. Au final, alors, qu en sera t il ? Est ce que je peux craindre quelque chose ?

#### Par fabien dumas, le 20/11/2018 à 08:17

# Bonjour,

Je vous presente un nouveau site en phase test

Mon frère et moi même venons de lancer une nouvelle plateforme de location immobilière nommé xxxxxx, elle vous permettra de voir la location autrement :

- -Le dossier de location informatisé et vous le partagé avec qui vous le voulez,
- -Laisser un avis sur son proprio ou son agence,
- -Noter votre proprio a la fin du bail
- -Rentrer en contact avec les anciens locataires du logement pour avoir des infos ce qu'il vous plaît de savoir (avis sur l'agence, propriétaire, facture EDF, bruit du voisinage etc),
- -Demander un avis « positif » à votre ancien proprio,

Quel autre site vous propose de tel prestation et gratuitement ?

Nous avons besoin d'être rassuré sur le futur logement qu'on aimerai avoir et nous mettons les outils en place pour que vous le soyez

Venez jeter un coup d'œil sur xxxxxx

J'espère ne pas passer pour un spammer c'est juste de l'information

N'hésitez pas a me contacter pour toutes infos supplémentaires

Cordialement

Mr xxxxxx fabien

[fluo]**Bonjour, Pas de publicité, merci!** 

[/fluo]

Il est bien évident que vos messages, répétés qui plus est, sont du spam!

## Par Philp34, le 20/11/2018 à 08:46

## Bonjour,

[citation]Mon frère et moi même venons de lancer une nouvelle plateforme de location immobilière nommé Louerserein, elle vous permettra de voir la location autrement : [/citation] S'il ne m'appartient pas de dire si ce post pour le retirer est ou n'est pas une publicité comme il le semble, il a pour le moins, le défaut de couper le lien avec notre contributeur. [citation]Bonjour, je suis en loyer depuis 07/2016. Sur mon contrat de location que j ai approuvé et signé avec mon propriétaire, il est imposé une visite de sa part annuelle. A ce jour, il est venu il y a 3 semaines pour me dire que mon logement était sale et trop d humidité mdr tout n était pas nickel car je suis en arrêt depuis le 16 septembre mais y a des limites !!! De plus, il passe devant chez moi tout les jours, et il a même carrément été bavé ça jusqu'à chez mes parents!! qui ne sont même pas mes garants! Et à 36 ans je pense que je sais ce que j ai a faire. Bref.. Depuis il a saisi une huissier pour revenir constater mais j ai dit non vu que sa visite annuelle a déjà été effectuée. Mme la huissier m à dit que je suis dans mes droits.. Elle doit le lui apprendre prochainement. Au final, alors, qu en sera t il ? Est ce que je peux craindre quelque chose ? [/citation]

Bonjour Val j.

Non, vous n'avez rien à craindre de la visite avortée de l'huissier diligenté par votre bailleur afin de constater l'état de logement que vous occupez actuellement alors qu'il a consommé son droit de visite annuelle, d'autant si à cet effet, le bail est muet sur ses éventuelles conséquences.

## Par Val j, le 20/11/2018 à 15:44

bonjour Philp34, oui le bail est bien muet sur ses éventuelles conséquences. Merci d'avoir pris sur votre temps pour me répondre et merci pour l'information.

## Par fabien dumas, le 21/11/2018 à 07:14

Si vous voulez connaître le nom du site venez me le demander en message privé

## Par Philp34, le 21/11/2018 à 11:18

[citation]Si vous voulez connaître le nom du site venez me le demander en message privé[/citation]

Personne n'y tient ; nous sommes en mesure ici de répondre aux question que nous posent nos internautes sur ce sujet, et sur bien d'autres.